

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Reçu le

- 2 AVR. 2026

Tribunal de l'entreprise de Liège
division Marche-en-Famenne
Greffe

Réserve
au
Monit.
belg.



légale,
total,

26053934N° d'entreprise : **0402 321 950**

Nom

(en entier) : **LHOIST INDUSTRIE S.A.**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **On, B-6900 Marche-en-Famenne****Objet de l'acte : Retraits et délégations de pouvoirs - Nominations statutaires****EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 DECEMBRE 2025**

Le Conseil prend acte du changement de fonction de Monsieur Cedric de Vicq ainsi que du départ de Madame Aurélie Vanden Broecke. Il les remercie pour leur collaboration et, en conséquence, retire avec effet immédiat tous les pouvoirs qui leur avaient été précédemment octroyés.

Ensuite de quoi, le Conseil octroie, à dater de ce jour, en remplacement des pouvoirs bancaires existants, les pouvoirs mentionnés ci-dessous aux personnes suivantes :

- Colette Jean-Louis
- Deleers Vincent
- Henry Benjamin
- Meessen Frédéric
- Spieler Alexia
- Sudraud Anne-Bérangère
- Tagnit Thomas

Etant ci-après dénommés les "Signataires A"

- Nichols Mielle
- Peters Jean-François
- Truc Geoffroy
- Willems Simon

Etant ci-après dénommés les "Signataires B"

- de signer, au nom de la Société, conjointement deux à deux (un Signataire A et un Signataire B) sans limitation de montant, tous chèques, transferts, virements, et tous documents relatifs à des opérations financières ainsi qu'à la réalisation d'opérations de trésorerie, de dépôt, d'achat et de vente de devises au comptant ou à terme.

Le Conseil désigne Madame Delphine Frognet et Monsieur Frédéric Meessen, agissant seul ou conjointement, afin de procéder à toute publication utile relative au point qui précède et charge Monsieur Thomas Tagnit de les porter à la connaissance des organismes financiers concernés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

EXTRAIT DES DECISIONS UNANIMES DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE PRISES PAR ECRIT LE 4
DECEMBRE 2025

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Cedric de Vicq en qualité de Président et d'Administrateur ainsi que de la démission de Monsieur Geoffroy Fievet en qualité d'Administrateur de la Société, en date du 4 décembre 2025. L'Assemblée remercie chaleureusement Messieurs de Vicq et Fievet pour les services rendus dans le cadre de leurs mandats.

L'Assemblée décide de nommer Madame Anne-Bérangère Sudraud, faisant élection de domicile au siège de la Société pour tout ce qui concerne l'exercice de son mandat, en qualité d'Administratrice de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2026 statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Ce mandat sera exercé à titre gratuit.

L'Assemblée désigne Madame Delphine Frognet et Monsieur Frédéric Meessen, agissant seul ou conjointement, afin de procéder à toute publication utile relative au point qui précède.

Delphine Frognet
Mandataire